



### **Avis de publication d'un règlement**

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023.

**Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2023-1248 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL**

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement CO-2014-859 afin de permettre à la Ville d'interdire, au moyen d'une signalisation intégrant des feux lumineux, le stationnement lors d'une opération de déneigement ponctuelle.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 24 octobre 2023.  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière